



MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE DE L'ÉNERGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Aviation Civile
DIRECTION DU CONTROLE DE LA SECURITE

Membre de l'Agence européenne de la sécurité aérienne

CERTIFICAT D'AGREMENT

(APPROVAL CERTIFICATE)

FR.145.249

Vu le règlement (CE) n°2042/2003 de la Commission en vigueur, et conformément aux conditions indiquées ci-après, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie que (Pursuant to Commission Regulation (EC) n° 2042/2003 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Direction Générale de l'Aviation Civile hereby certifies)

ELDEC

18 rue du 35ème Régiemnt d'Aviation 69500 BRON

France

Site(s) d'entretien en base / Base Maintenance location(s):
BRON

est un organisme de maintenance Partie-145 autorisé à entretenir les produits répertoriés dans le tableau d'agrément joint en annexe et à délivrer des certificats d'autorisation de remise en service en utilisant la référence ci-dessus. (as a Part-145 maintenance organisation approved to maintain the products listed in the attached approval schedule and issue related certificates of release to service using the above reference.)

CONDITIONS:

- 1. Le présent agrément est limité au domaine d'application spécifié dans la section correspondante du MOE agréé Partie-145, et (This approval is limited to that specified in the scope of approval section of the Part-145 approved maintenance organisation exposition.)
- 2. Le présent agrément exige le respect des procédures décrites dans le MOE agréé Partie-145, et (This approval requires compliance with the procedures specified in the Part-145 approved maintenance organisation exposition.)
- 3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de maintenance agréé Partie 145 reste conforme à la Partie 145. (This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with Part-145.)
- 4. Sous réserve du respect des conditions ci-dessus, le présent agrément reste valable tant qu'il n'est pas rendu, remplacé, suspendu ou retiré. (Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration until the approval is surrendered, superseded, suspended or revoked.)

Date de délivrance initiale : 21 décembre 1994 (Date of initial issue)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile Le 14 mai 2008

Le chef du bureau des Agréments de conception, production et entretien

P. BERNARD

Formulaire 3 de l'AESA Page 1/2



TABLEAU D'AGREMENT

APPROVAL SCHEDULE

FR.145.249

ELDEC

DOMAINE D'AGREMENT / APPROVAL SCHEDULE

CLASSE CLASS	CATEGORIE RATING	LIMITATION LIMITATION
ELEMENTS AUTRES QUE MOTEURS OU APU COMPLETS COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINES OR APUS	C4 Portes et panneaux (Doors – Hatches) C6 Aménagement (Equipment) C7 Moteur – APU (Engine – APU C9 Carburant – cellule (Fuel – Airframe) C13 Instruments (Instruments) C14 Atterrisseurs (Landing Gear) C18 Protection givre/pluie/incendie (Protection ice/rain/fire)	Voir le Chapitre 1.9 du M.O.E et la liste de capacité associée. Refer to Chapter 1.9 of the M.O.E and the associated capability list.

Ce domaine d'agrément est limité aux produits et activités précisés dans la section du domaine d'application contenu dans le MOE agréé Partie 145

This approval schedule is limited to those products and activities specified in the scope of approval section contained in Part-145 approved Maintenance Organisation Exposition

Date de délivrance initiale : 21 décembre 1994 (Date of initial issue)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile Le 14 mai 2008

Le chef du bureau des Agréments de conception, production et entretien

P. BERNARD

Formulaire 3 de l'AESA Page 2/2